



## Conseil Municipal du 15 février 2023 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2023/13

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 24  
présents : 14  
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Grégory BENOIT, Julia NOJAC,

Étaient régulièrement représentés :

Bernadette VOOGSGERD, par Laurence GUERNE  
Philippe BARBIER, par André BOURDON  
Steve IDJAKIREN, par Philippe BUIRON  
Patrice GOSNET, par Nathalie JOLLY  
Brice BRUNET, par Philippe AUDEBERT  
Laurent FOHRER, par Patrice JACQUET  
Eliane CHIDIACK, par Claudine THIRANOS

Étaient absents :

Bruno MELGIES, Jean DECROIX, Céline RICHARD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Carole BERGER-JACOB a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale,  
Vu le tableau des effectifs du personnel,  
Considérant qu'il convient de modifier ce tableau afin de créer un poste détaillé ci-dessous :

- AGENT TITULAIRE
  - ✓ Filière Police Municipale :
  - 1 poste de cheffe de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (catégorie B) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230215-D-2023-13-AU  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT